



PROGRAMME « SSIAP 2 »

Chef d'Equipe de Sécurité Incendie

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

77 heures (dont 7 heures d'examen)

Référence : Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par arrêté du 7 mai 2014 – consolidé par arrêté du 20 Novembre 2018

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Application de l'Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par arrêté du 7 mai 2014 – consolidé par arrêté du 20 Novembre 2018
OBJECTIF	L'objectif de la formation SSIAP 2 est l'acquisition des connaissances complémentaires pour accéder aux fonctions de chef d'équipe en sécurité incendie.
BENEFICIAIRE	Toute personne postulant à un emploi de chef d'équipe dans des services de Sécurité Incendie et répondant aux prérequis de la formation.
PRÉ REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> être titulaire de la qualification d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1), délivrée dans les conditions du présent arrêté avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1 607 heures durant les vingt-quatre derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail ; être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; - Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ; être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII du présent arrêté.
RS	Rechercher une certification - France compétences (francecompetences.fr) N° 1401



CONTENU DE LA FORMATION	
THEMES ET PARTIES	DUREE
<p>1^{ERE} PARTIE – ROLE ET MISSIONS DU CHEF D'EQUIPE</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion de l'équipe de sécurité • management de l'équipe de sécurité • organisation d'une séance de formation • gestion des conflits • évaluation de l'équipe • information de la hiérarchie • application des consignes de sécurité • gestion des incidents techniques • délivrance du permis feu • Comportement au feu 	<p>38 heures</p>
<p>2^{EME} PARTIE – MANIPULATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • système de détection incendie • système de mise en sécurité • installations fixes d'extinction automatique 	<p>10 heures</p>
<p>3^{EME} PARTIE – HYGIENE ET SECURITE EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • réglementation du Code du travail • commissions de sécurité et commission d'accessibilité 	<p>6 heures</p>
<p>4^{EME} PARTIE – CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion du poste central de sécurité • conseil technique aux services de secours 	<p>16 heures</p>



INFORMATIONS	
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe pédagogique composée de formateurs conformes aux exigences du référentiel. • Supports de cours mis à jour régulièrement et validés par le référent pédagogique. • Matériel pédagogique conforme aux exigences du référentiel. • Alternance de cours théoriques et d'exercices pratiques. • Evaluations théoriques et pratiques réalisées en cours de formation facilitant les acquisitions.
PRIX	1000 euros
CONTACT	Téléphone : 04.42.74.2.92. Mail : contact@ipseq.fr
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Arnaud SEBAG
NOMBRE DE PARTICIPANTS	Minimum : 4 Maximum : 12
DUREE DE LA FORMATION	77 heures sur 11 jours (examen et temps de déplacement compris) de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
LIEU DE LA FORMATION	ADRESSE DE LA FORMATION : - 55 rue Ronsard 83000 TOULON - 201 route de la seds parc du relais bat a 13127 VITROLLES - 5A rue du chalet 138 MARSEILLE
DATES DE SESSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'accès 3 mois sous réserve de validation des prérequis • 1 session organisée tous les 2 mois. • Pour toutes demandes d'inscription, nous contacter
ACCESSIBILITE / HANDICAP	<ul style="list-style-type: none"> • La formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.
EVALUATION SANCTION	<ul style="list-style-type: none"> • Epreuve écrite (30 mn) QCM de 40 questions • Epreuve orale (15 mn) Animation d'une séquence pédagogique • Epreuve pratique (20 mn / stagiaire) Exercice de gestion de PC en situation de crise ➤ Diplôme : SSIAP 2